**Université Abou Bekr Belkaid**

**Faculté de technologie**

 **Département d’Architecture**

**Chargé du cours du Module Géographie de l’habitat Mme Boulahya .CH**

**Géographie de l’habitat**

**Objectifs de la matière :**

L’’étude de la géographie de l’habitat vise trois aspects majeurs dont l’objectif principal est les modalités de la répartition géographique de l’habitat avec toutes les conjonctures, mutations justifications et modalités des installations humaines :

1. L’étude des rapports entrepris entre l’homme et son milieu physique modifié et aménagé.
2. L’analyse de l’habitat en fonction de ses particularités morphologiques, socio spatiales et dermographiques.
3. L’analyse de la structure de l’habitat à partir de son unité de base : le quartier et son contexte.

 **Contenu de la matière :**

Le cours s’articule autour de trois parties :

**Première partie : Habitat et milieu géographique**

Environnement et milieu géographique

Paysage naturel, modifié et aménagé

Etablissements humains et milieux naturels

L’analyse du site et de ses composants comme éléments de contrainte ou d’incitation à l’implantation des activités humaines comme des éléments de contraintes du site du point de vue naturelles: topographie, hydrographie, nature du sol et du sous-sol, climat ; zones sensibles ou non urbanisables, exemples des terrains inondables, instables, marécageux, pollués, sismiques ; pour définir les impacts du site et de la situation géographique sur l’intégration urbaine.

**Deuxième partie : Habitat et population**

-Mécanismes et processus de la formation de l’espace construit :

-(Identification de l’espace habité selon ses différentes composantes physiques et humaines, facteurs à l’origine de la formation de l’habitat, typologies de l’habitat, formes et localisations spécifiques)

-type d’habitat selon l’espace urbain et rural : adaptation au milieu, typologie, classification morphologique)

Habitat et population (particularités démographiques et socio-économiques, population résidente et densités de population selon l’espace géographique ou encore selon les espaces construits, différents indicateurs de base selon l’occupation par logement ou par pièce: TOL, TOP, indicateurs d’activité socioprofessionnelle : CSP, mobilité du ménage.

Morphologie urbaine et répartition socio-spatiale.

**Troisième partie : Quartier en tant qu’unité de base**

Quartier, unité de base de la structure urbaine (définitions, typologie, différentes approches de la notion du quartier, critères fonctionnels, sociaux, culturels.

Quartier et ses équipements (différentes fonctions urbaines et la vie relationnelle, équipements, leurs classification normalisation et typologie, équipements du quartier)

Equipements liés à l’habitation (équipements d’accompagnement, services publics et services privés de proximité)

Quartier dans la ville (spécialisation des quartiers, diversité spatiale)

**Références bibliographiques :**

1. Abed Bendjelid, planification et organisation de l’espace en Algérie, OPU. Alger, 1986
2. Toumi riad , la question du logement en Algérie, université de Skikda 2016.
3. Yankel Fijalkow, sociologie du logement, collection repères, éditions la découverte, 2011.
4. Yankel Fijalkow, sociologie du logement, collection repères, éditions la découverte, 2011.
5. L’université, revue trimestrielle, action et communication du colloque international sur les besoins sociaux, OPU Alger, 1983.
6. Rapport sur le logement social, CNES, IVe session plénière octobre 1995.
7. Jean-Marc Stébé, le logement social en France, PUF, 2011.
8. Gounelle de Pantanel et Nicole Loraux, l’homme et son environnement, collection les soins infirmiers, les éditions ENAP, 1991
9. Adra Tarache, revue des sciences humaines, n°32, Décembre 2009.
10. conférence universitaire de démographie et d’étude des populations, actes du xe colloque démographie et aménagement du territoire, bordeaux, mai 1996.
11. Nadjet mouaziz,histoire et politique de l’habitat en Algérie,2017.
12. Kamel kateb,population et organisation de l’espace en Algérie.
13. [Keira Bachar](https://ruralm.hypotheses.org/author/ruralm) ,Quelques chiffres autour de l’évolution de la population urbaine en Algérie, In réalités urbaines et recherches en Algérie et au Maghreb, [2018](https://ruralm.hypotheses.org/1415) .
14. Office National des Statistiques, 2011   “Armature urbaine – 5eme Recensement Général de la Population et de l’Habitat -2008 – Résultats issus de l’exploitation exhaustive”     , Collections Statistiques N° 163/2011 .
15. Cours de ben Boudjemaa Mouloud, université de Blida.

**Situation du site d’un projet**

**Il faut toujours situer un projet dans son contexte, et le territoire réunit principalement trois échelles : l’échelle territoriale, l’échelle urbaine, et l’échelle architecturale**

**L’échelle territoriale : L’échelle territoriale met en corrélation les échelles urbaines et est surtout liée à l’espace du Champ de vision global.**

**A l’échelle du territoire**

**Son contexte National : Varie entre le 1/1 000 000ième voire 1/2 000 000ième**

**Son contexte Régional : 1/ 200.000ième voire 1/500 000ième**

**Son contexte Départemental : 1/50 000ième , 1/100 000ième**

**Son contexte Communal : 1/10 000ième 1/25 000ième**

**L’échelle urbaine : L’échelle urbaine met en corrélation les échelles architecturales et est surtout liée à l’espace de l’action et nécessite une maîtrise rigoureuse du foncier.**

**A l’échelle de la ville**

**Ville ou Echelle Urbaine : 1/5 000ième, 1/2 000ième voire 1/1 000ième**

**Echelle du quartier : 1/1 000ième, 1/500ième**

**Contexte immédiat : 1/100ième, 1/200ième, 1/500ième**

**L’échelle architecturale** : **L’échelle architecturale met en exergue l’échelle de l’homme et il est surtout confronté à son espace d’expérience. .**

**Pour mieux expliquer la situation d’un site d’un projet en architecture, il faut aussi définir graduellement une cartographie à l’échelle appropriée.**

**A l’échelle architecturale :**

**Projet : 1/100ième, 1/50ième et moins**

**I- Données physiques naturelles ou paysagères :**

**Elle permet d’entrevoir ce qui est existent et que l’homme n’a jamais pu ou pas encore transformé.**

1. **Orographie : Tout ce qui a attrait au relief :**

**Sa topographie : déterminez la plus haute et la plus basse altitude, les différentes dénivellations, le calcul des pentes.**

**Sa typo morphologie : les différentes formes composantes du relief ; s’inscrivent les grandes unités topographiques montagne, plaine, plateau, vallée, colline, butte témoin, ligne de crête, cordon dunaire, trait de côte.**

1. **Réseau Hydrographique : Fleuve, Rivière, Oued, Talweg, Chaaba, Ravine, Eaux de ruissellement, Erosion, Corrosion.**
2. **Hydrogéologie : Géologie, pédologie du site, et hydrogéologie (eaux souterraines, nappes phréatiques)**
3. **Couvert Végétal : Bois, Forêt, Arbres, Broussailles, Agriculture, Céréaliculture…**
4. **Climatologie : Pluviométrie, Température, Neige, Amplitude Thermique, Ensoleillement, Vents dominants, leur vitesse moyenne, leur direction, Humidité, Gélifraction.**
5. **Séismicité : Classification en Zones sismiques de 1 à 3.**

**II- Données physiques artificielles :** (ce que l’homme a transformé)

**La morphologie des parcours territoriaux et des tracés urbains ou tracés de plans de ville est une dimension de composition urbaine indispensable. Connaître l’extension d’un tissu urbain est primordial, d’ailleurs des éléments comme les : parcellaire, viaire, bâti intervenant dans la composition territoriale et urbaine contribuent souvent de comprendre et d’en concevoir la forme.**

**Données Historiques :**

**L’histoire nous permet de mieux comprendre la forme actuelle d’un site, d’une ville et d’un territoire malgré les différentes mutations et modes de croissance de l’espace.**

**Cette dimension n’est pas à négliger par l’architecte car des lectures et la connaissance historique d’un lieu, peuvent lui permettre de mieux comprendre et cerner la conception, et la production de l’espace à travers le temps.**

**Il est évident que l’espace est vécu invariablement et différemment d’une période à une autre (de la période antique à nos jours, passant par les périodes médiéval, industrielle…) pour enfin justifier une lecture de l’histoire urbaine de la zone en question selon les différentes formes de reconquêtes spatiales.**

**Sources démographiques en Algérie :**

En Algérie trois sources démographiques de référence :

1. les recensements
2. les enquêtes
3. l’état civil

1/ Les recensements :

Un recensement de population est un ensemble d’opérations qui permet de connaître pour un pays à une date précise le nombre total d’habitants, réparti selon différentes caractéristiques :

Sexe, âge, répartition géographique par ilot, district ou par commune…

Les recensements réalisés durant la période coloniale : pour des raisons de sécurité et de maîtrise de la situation évidentes, l’administration française s’est préoccupée de connaître l’effectif de la population dite ‘musulmane’ et le premier recensement fût réalisé en 1843. (Depuis l’indépendance six Recensements Généraux de la Population et de l’Habitat ont été réalisés (1966, 1977, 1987, 1998 et 2008 et 2018.

# Le recensement de 1966 a été exécuté par le CNRP (commissariat national du recensement de la population) , il a certes exigé des moyens humains et matériels très importants notamment durant cette période.

# Si le recensement donne une exactitude d’effectifs de la population à un moment donné sur sa structure par sexe, âge, niveau d’instruction, activité socioéconomique, données sur l’habitat, mais il n’apporte aucune indication sur la mobilité des individus, sauf pour les questions qui comportent le nombre de fois du changement du lieu de résidence.

A l’instar de la plupart des pays du monde, le phénomène urbain a pris en Algérie, au cours des dernières décennies,  une ampleur considérable. Le taux d’urbanisation qui était de l’ordre de 13,9 % en 1886 est passé à 21,99% en 1936 pour atteindre 25.05% en 1954, le taux d’accroissement annuel était alors inférieur à 3 % mais il a atteint 4.8 % en 1966. L’accroissement de la population urbaine durant cette période s’est effectué en deux phases dont la première 1954-1962 s’est caractérisée par la désertion des campagnes, durant la guerre de libération nationale, due à la politique de regroupement et à la création de zones interdites par  l’administration coloniale.

La seconde phase, de 1962-1966, au lendemain de l’indépendance a entrainé déplacement remarquable des ruraux vers les villes désertées par les Européens (O.N.S. – Office National des Statistiques-, 2011). Cet accroissement s’est confirmé durant les décennies suivantes puisque  le taux d’urbanisation sur le territoire national est passé de 31,4% en 1966 à 58,3% en 1998, il était de l’ordre de 66% en 2008,  d’après les résultats du cinquième RGHP 2008  Selon l’O.N.S, la population urbaine a toujours crû à des taux supérieurs à ceux de l’accroissement naturel. En effet, entre 1998 et 2008, 55,7% seulement du croît de la population urbaine est dû à l’accroissement naturel de la population alors que les 44,3% restant sont dus à la migration et au reclassement des agglomérations.

2/ Les enquêtes :

Portent sur un champ plus restreint, elles consistent à interroger une partie seulement de la population sur la base ‘échantillon’ et les résultats qui en seront tirés seront extrapolés à toute la population.

Les difficultés de l’enquête : elles sont nombreuses dont :

* les questionnaires établis sont difficiles à interpréter et à être utilisés par n’importe quel enquêteur, un choix d’enquêteurs de hauts niveaux est nécessaire et parmi ces enquêteurs il est indispensable qu’un nombre parmi eux soit de sexe féminin pour réaliser des enquêtes sur les ménages conservateurs.
* Outre les problèmes de déplacement dans les régions de montagne, conditions climatologiques défavorables, ou encore l’incivisme de certains individus.

Cependant en Algérie les résultats ont été satisfaisants d’où les acteurs de la planification ont pu élaborer des prévisions d’effectifs à scolariser, des informations intéressantes sur la population active, l’enquête définit aussi l’évolution naturelle de la population.

3/ L’Etat civil :

Les statistiques de mouvement naturel sont aussi fournies par les sources de l’état civil ; celui-ci enregistre d’une manière continue les évènements démographiques (naissances, décès, mariages, divorces).

Dans le bulletin de naissance ou mort né

* Caractéristiques de la naissance : sexe, vitalité du nouveau né, domicile de la mère, légitimité, poids, durée de gestation….
* Caractéristiques de la mère : naissances antérieures, date et lieu de naissance, nationalité, degré d’instruction, activité professionnelle,…
* Caractéristiques du père : mêmes questions demandées pour la mère

Dans le bulletin de Décès :

* Sexe du décédé, causes du décès, lieu de décès, date et lieu de naissance

Dans les bulletins de mariage et de divorce :

* renseignements complets sur les 02 conjoints.

Les notions d’**urbain** et de **rural** peuvent recouvrir des réalités différentes selon les pays, en Algérie, les critères retenus par l’O.N.S. pour définir le milieu urbain sont les suivants :

* **Un seuil minimum d’habitants fixé à 5000 habitants** :

une réalité proprement urbaine peut difficilement apparaître en Algérie au dessous de ce chiffre.

* **L’activité économique** : On estime que la caractéristique fondamentale d’une ville est que les personnes actives qui y vivent n’exercent pas d’activités agricoles ou du moins dans une très faible proportion (moins de 25 % du total)
* **Les Conditions obligatoires :**
	1. Raccordement au réseau d’A.E.P.
	2. Raccordement au réseau d’Electricité
	3. Raccordement au réseau d’Assainissement

**4-   Les conditions complémentaires :** trois parmi les cinq suivantes :

1. L’existence d’un hôpital ou polyclinique
2. L’existence d’un lycée ou d’un collège d’enseignement moyen
3. L’existence d’équipements socioculturels (crèches, maisons de jeunes,..)
4. L’existence d’infrastructures de sports et de loisirs (stades, parcs d’attractions, cinémas, théâtres …)
5. L’existence d’équipements administratifs (bureaux de poste, tribunal…)

   Il est entendu par **Ville** dans la loi 06-06 du 20 février 2006 portant loi d’orientation de la ville,: “toute agglomération urbaine ayant une taille de population et disposant de fonctions administratives, économiques, sociales et culturelles”.

           L’urbanisation accélérée s’accompagne déjà d’une demande massive de logements et d’infrastructures tandis que les problèmes de gestion urbaine sont récurrents ; et la situation risque de se compliquer encore plus à l’avenir. En effet,  d’après O.N.S., au 1er janvier 2018, la population résidente totale en Algérie a atteint 42,2 millions d’habitants, et plus de 70% de cette population est urbaine, alors que ce taux devrait atteindre les 85% à l’horizon 2050. Dés lors, des questions relatives à la participation des acteurs à la définition des besoins, ou celles relatives aux formes que pourraient prendre l’implication des citadins dans la gestion urbaine et/ou le développement local de leurs villes, sont plus que jamais posées, dans les autres pays le citadin participe à la planification …

**La question du logement et de l’habitat** **en Algérie**:

 Doit être traitée dans le cadre d’une stratégie nationale (Abed Bendjelid, 1986), qui prend en compte le phénomène de la crise du logement dans son ensemble, ses dimensions sociologiques, culturelles, environnementales, économiques et architecturales. C’est un appel, à concevoir le logement comme une identité sociale et non comme « un abri ».

 Le logement socialement et techniquement habitable : Il est impératif qu’une « redéfinition » du concept du logement soit mise en évidence, au niveau de la conception et au niveau de la réalisation, en s’appuyant sur deux aspects fondamentaux, à savoir l’aspect socioculturel et l’aspect technique. C’est à partir de là seulement, que le logement remplira pleinement ses fonctions, en partant du besoin le plus simple au plus complexe. Par conséquent, nous disons que le logement techniquement et socialement habitable doit obligatoirement répondre aux règles d’habitabilité et à l’aménagement intérieur approprié.

**les règles d’habitabilités :**

 La superficie des pièces et hauteur sous plafond.

 Les conditions d’aération et d’éclairement.

 La nécessité de moyen de chauffage satisfaisant.

 L’alimentation intérieure en eau potable.

 L’équipement sanitaire obligatoire constitué d’un cabinet d’aisances par logement et pour 10 occupants.

 L’équipement électrique et l’isolation acoustique.

**l’aménagement intérieur :**

 Séparation des pièces communes et des chambres à coucher dont le nombre doit permettre d’en attribuer une aux parents et une aux enfants de chaque sexe.  Salle de bains avec lavabo ou cabinet de toilette avec douche.

 Cabinets d’aisances indépendants, ne communiquant pas directement avec la cuisine ou la salle de séjour et d’accès facile à tous les occupants.

  La cuisine, pièce privilégiée, doit disposer d’un aménagement permettant de faciliter au maximum les tâches de la ménagère, dans des conditions de sécurité, minimisant les risques d’accidents domestiques. (H.G. de Pantanel et N.Loraux, 1991)4 Ce sont là, les critères les plus conventionnellement admis pour une conception d’un logement servant d’habitation.

**Tol Le taux d’occupation par logement : est le rapport du nombre de la population et le nombre de logements. Perso/logt**

**Top Le taux d’occupation par pièce : est le rapport du nombre de la population et le nombre de pièces. Perso/pièce**

 **Dr La densité résidentielle :ou densité des logements est le rapport du nombre de logement et la surface : elle permet de donner une mesure de l’occupation des sols par le logement.**

 **Dp La densité de population : est le rapport entre le nombre d’habitants et la surface d’assiette en km2 OU hectare.**

On peut classer la densité en paliers de grains ou de valeurs selon des classes : forte, moyenne et faible.

La norme internationale admise est de l’ordre de 5 personnes par logement, le **TOL** moyen national rapproché au paramètre concernant sa pondération par rapport à la population nous permet de constater que plus de 20 Millions de personnes occupent environ 1.9 Million de logements soit un TOL supérieur à 10.

Une étude établie par le CREAD sur la structure de la famille algérienne, à partir d’un échantillon de 2207 familles, affiche les résultats suivants (le Quotidien EL-Nassr, 2004) :

  50 % des familles habitent des logements traditionnels.

 29 % des familles habitent des logements collectifs.

  10 % des familles habitent des logements précaires.

 67 % des familles habitent des logements de 02 pièces.

 11 % des familles habitent des logements de 01 pièce.

 22 % des familles habitent des logements de 07 pièces.

 57 % des logements ont été modifié dont 5.2% pour les locaux commerciaux.

 50 % des familles ne sont pas satisfaites de leurs logements.

 18 % seulement ont reçu un nouveau logement.

 9 sur 10 ont une cuisine.

 65 % seulement ont une douche intérieure.

 50 % n’ont pas de chauffage.

 25 % ont une voiture privée.

 43 % n’ont pas de téléphone fixe.

Comme il a été constaté, d’après cette étude ; la structure de la famille algérienne est à tendance large, malgré l’émergence de la famille nucléaire. Il est certain que logement, constitue pour l’Algérien un besoin vital, à partir duquel, il s’identifie par rapport à soi même et par rapport au monde extérieur ; Il est l’identifiant d’une crise sociale, mais aussi d’une culture et d’un mode de vie au sens le plus large.

Il est recommandé une approche systématique entre la taille de la famille et la taille du logement :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Taille du ménage | Taille du logement souhaité | Superficie recommandée  |
| 2 à 4 pers/ménage | F3 | 70 m2  |
| 5 à 7pers/ménage | F4 | 80 m2  |
| +7pers/ménage | F5 ou Logement individuel (lot à bâtir) | +90 m2 |

 Revoir le partage des pièces d’un logement : il faut impérativement concevoir un partage des pièces d’un logement en rapport avec le mode de vie des ménages, leurs soucis et leurs préoccupations ; il est inconcevable à titre indicatif, de voir les toilettes à l’entrée du logement dans un milieu social oriental, un large couloir au dépend de l’étroitesse des pièces ou encore le manque d’intimité liée à l’aménagement intérieur…etc.

 Donner l’importance nécessaire à la taille de la cuisine : la cuisine est une pièce maîtresse pour la femme algérienne ; elle y passe pratiquement les ¾ de sa journée ; une réflexion particulière à cet espace serait parfaitement recommandable.

 Donner une autre dimension au salon (pièces des invités) : l’invité au sein de la société algérienne est une personne fortement privilégiée, il serait alors, souhaitable qu’un traitement particulier doit être mené dans ce qu’on peut appeler « le salon »

 L’isolation acoustique doit être réglementée. (Elle est obligatoire en France depuis 1970) : l’intimité est à chercher dans cette initiative largement souhaitée.

 Respecter les règles d’habitabilités : un logement doit être techniquement et socialement habitable ; la notion du chez-soi doit être matérialisée.

 Revoir la notion et la fonctionnalité du balcon (c’est un espace non utilisé la majorité du temps par les familles algériennes) : il serait judicieux de revoir la notion de l’espace ouvert vers l’extérieur, à travers lequel on s’approvisionne des éléments naturels vers l’intérieur, à savoir ; le soleil et l’aération. Les besoins des familles algériennes pendant les fêtes et autres activités seraient parfaitement exhaussés.

 Prendre en considération les facteurs généraux de salubrité ; comme l’humidité, la ventilation et l’aération, le chauffage, l’éclairement, les déchets domestiques entre collecte et traitement…etc.

 Concevoir un plan national pour le relogement des ménages (PNR): en accédant aux objectifs escomptés en matière de logements, (à moyen et long terme) les services les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction, de programmes finalisés de recherche et d'actions d'expérimentation, du soutien à l'innovation et de la valorisation scientifique et technique. Article 2 : “Le plan urbanisme construction architecture est doté d'un comité d'orientation représentatif des acteurs, milieux professionnels, collectivités locales et institutions concernés”. Article 3: Le plan urbanisme construction architecture est doté d'un conseil scientifique chargé de la validation scientifique des programmes de recherche et d'expérimentation. Le conseil scientifique comporte, notamment, des représentants des sciences pour l'ingénieur, des sciences de l'homme et de la société et de la recherche architecturale. Il veille à l'articulation de l'activité du plan avec les autres structures scientifiques. Il est associé aux actions d'évaluation. L'action du plan est menée, dans les domaines qui les concernent, en coopération avec les collectivités locales et les milieux professionnels. Elle est coordonnée avec les programmes de recherche européens.

concernés, doivent établir un programme continuel de relogement des familles et ménages, en rapport avec l’évolution de sa taille ; une justice sociale serait alors instaurée.

 Réglementer les relations de voisinages : dans le but de rétablir la notion de convivialité et de bon voisinage, il est souhaitable de redéfinir les règles applicables à cette notion de sociabilité.

 Instaurer et réglementer les espaces verts : c’est un espace qui fait encore défaut, mais qui est largement recherché par les citoyens ; il inspire aux uns et aux autres, de l’intimité, du bien être et du libre mouvement, chichement gardée dans l’inconscient collectif, qui garde des souvenirs lointains du logement traditionnel. Voilà en somme, quelques idées sujettes à la réflexion et à la recherche scientifique dans un cadre pluridisciplinaire. C’est dans cet ordre d’idée, que nous proposons un cadre de travail exemplaire pour les sociologues et les architectes à la fois, sous l’égide d’un organisme ou d’un atelier dénommé à titre significatif : PNCAU.

**Les principaux facteurs de la répartition de la population mondiale :**

Cette rapide description de la répartition mondiale des hommes à la surface de la planète suggère immédiatement l’importance fondamentale de certains facteurs :

* le rôle du milieu naturel
* les faits économiques
* les faits historiques

Au total l’Eurasie renferme les ¾ de la population mondiale , le vieux monde renferme 86% des êtres humains alors que le nouveau monde que 14% ; prés de 03 milliards soit les 11/12ième de la population totale occupent l’hémisphère Nord qui est favorisée à l’hémisphère Sud .

Les latitudes tempérées sont les plus peuplées : si l’on découpe la terre en bandes limitées par des parallèles équidistants, d’énormes différences apparaissent même lorsque les terres sont étendues comme c’est le cas en Amérique du Nord ou en Asie ; au delà du 60ième parallèle la population est faible .

Les plus fortes concentrations se trouvent donc en particulier dans les régions situées entre le 60ième et le 20ième parallèle de latitude Nord : entre zones tempérées et à la limite des zones tropicales.

Le foyer le plus important est constitué par le ventre du continent asiatique et s’ouvre sur les rives de l’océan pacifique et océan indien, depuis la chine jusqu’à la péninsule indienne, le Pakistan, l’Afghanistan. , cet ensemble rassemble à lui seul les 50% de la population totale.

Le 2ième foyer est constitué par la péninsule européenne, à laquelle nous pouvons ajouter la Russie d’Europe traditionnelle jusqu’à l’Oural, il comprend environ 600 millions âmes et regroupe 20% du total planétaire.

Le 3ième ensemble englobe l’Est de l’Amérique du Nord avec 120 millions sur la rive de l’Atlantique qui fait face à l’Europe.

C’est également dans les zones tempérées qui sont installées d’autres foyers plus réduits mais notables : les franges Nord et Sud de l’Afrique, la bordure occidentale des états unis , le Sud Est de l’Australie .

Enfin les 600 à 700 millions d’habitants restants sont dispersés à travers les terres de la planète sous forme de tâches ou de cordons liés par des faits exceptionnels : comme c’est le cas du ruban du Nil, îlots des Oasis, au pied des Andes, le lac Victoria en Afrique, vastes espaces peu peuplés au Moyen Orient.

A ces régions où les hommes sont relativement resserrés s’opposent de vastes espaces où les densités n’atteignent même pas parfois 1hab/km² : Pôle Nord, au delà du 60ième parallèle (régions de Scandinavie, au Sahara, en Amazonie).

1. **Les principaux facteurs de la répartition de la population mondiale :**

Cette rapide description de la répartition mondiale des hommes à la surface de la planète suggère immédiatement l’importance fondamentale de certains facteurs :

* le rôle du milieu naturel
* les faits économiques
* les faits historiques

**A/ Les hommes et le milieu naturel :**

Parmi les éléments physiques qui marquent le plus nettement leur rôle figurent : les hautes latitudes, la nuit et le froid polaires , l’homme et la montagne , l’homme et le désert, nature du sol .

* les hautes latitudes :

C’est le froid qui apparaît comme l’ennemi le plus redoutable, surtout quand il attend des valeurs très fortes.

Dans l’hémisphère Sud l’antarctique est glacé , invivable sauf la pointe de l’Amérique du Sud qui possède de minima 4° et des maxima 9°, ce qui rend la vie possible grâce aux courants maritimes .

Dans l’hémisphère Nord : Au contraire l’implantation humaine est favorisée par le climat océanique et la remontée des courants chauds de l’Atlantique central c’est le cas de l’Europe occidentale

A l’extrême Nord les populations traditionnelles sont peu nombreuses : les Esquimaux.

* La nuit et le froid polaires :

Par contre en ces zones la vie est impossible, néanmoins les russes ont pu installer des populations dites ‘artificielles’ dans l’Asie russe on a crée un milieu artificiel, équipements, maisons , activités, etc… et les russes sont arrivés à y implanter plus de 1 million d’individus, ceci peut être le triomphe du progrès mais il faut dépenser beaucoup d’argent .

* L’homme et la montagne :

Les effets de l’altitude sont complexes , nous avons la montagne répulsive : dans les contrées tempérées , c’est le cas de l’Europe occidentale, dés que l’on dépasse une certaine altitude 2000 à 2500m l’homme devient rare , et la montagne attractive : se trouve en général dans les zones intertropicales, les conditions du climat favorisent l’installation humaine à 1000 mètres c’est le cas du Mexique ; en Colombie les chaînes andines abritent les 98% de la population , la montagne péruvienne 62% en Bolivie dont 75% de la population vit à plus de 3000 mètres et possède la capitale la plus élevée du monde : Lapaz ( 3641 m ).

Autour des montagnes existe souvent une véritable zone d’accumulation humaine, le cas du Japon ou des pays de Galles. A partir de ces montagnes sortent généralement des eaux abondantes qui permettent l’irrigation et la fertilisation des plaines voisines (cas de l’Egypte sous les massifs d’où sortent les 2 sources du Nil ) , que serait la Californie sans les eaux des Sierras…..

* L’homme et le désert :

Le manque d’eau est un autre grand fait naturel qui s’oppose à la vie humaine , dans les oasis , nous trouvons dés fois une population entassée mais en général ce sont des populations clairsemées , des plans grandioses ont été lancés et réalisés au Sahara en Egypte notamment , malgré leur coût faramineux pour exploiter les eaux sahariennes ces expériences restent vaines …

* Nature du sol :

La nature du sol et de sa couverture se traduit par des possibilités variées : nous pouvons avoir des terres très fertiles qui ont pris naissance à partir de la décomposition des laves de volcan : au Japon, Sicile, Amérique centrale ( occupation humaine importante ) et par contre des terres ‘Bad-Lands’ où l’inhospitalité pour une éventuelle occupation humaine.

**b/ Les faits Economiques :**

* Les sociétés rurales :

L’homme transforme et utilise les ressources naturelle du milieu, quelques populations mondiales se sont stabilisées grâce aux certaines cultures.

L’exemple de l’Asie :la riziculture a pu installer des populations rurales les plus denses du monde de 300 à 1000hab/km².

* Les sociétés évoluées :

Dans ces sociétés tout est mécanisé et l’agriculture s’est trouvée transformée et développée d’où la notion de densité ne rentre pas en ligne de compte , un agriculteur américain peut nourrir jusqu’à 20 personnes voire 30 , d’autant plus avec les progrès de transport , l’homme spécule d’autres cultures.

* Le progrès de transport :

L’existence d’un grand axe ferroviaire joue un rôle déterminant dans le peuplement d’un pays neuf, la colonisation humaine accompagne l’allongement des voies, puis s’élargit et s’éloigne de l’axe central.

Les canaux et les routes ont aussi leur cortège, le long des voies d’eau, la disposition est très caractéristique, l’exemple de l’estuaire de la Tamise.

Dans les pays neufs, l’ouverture d’un champ d’aviation peut être la cause d’une première colonisation.Au Brésil, l’avancée des voies ferrées s’est accompagnée de l’installation des petites villes, les villes de colonisation anciennes n’ont pas tardé à décliner au profit de leurs rivales plus favorisées.

* L’Industrie :

A la dispersion des activités artisanales a succédé le rassemblement des entreprises industrielles, le travail du textile en Europe est typique, les campagnes se sont vidées pour gonfler les villes. L’exemple de Roubaix est significatif, ville de laine en 1802 avait 8000 habitants et en 1901 avait 124 000 hab. dont les 2/3 de personnes sont nées en dehors de la ville.

* Le Charbon :

Fût le moteur motivant des premiers développements modernes, il a attiré des fourmilières humaines de plus de 1000 hab. /km² (dans les bassins de Donitz en Europe Occidentale).

En Outre dans ces faits économiques peut s’ajouter l’intensité des échanges, l’importance des villes (Paris, Londres, etc.…).

 Actuellement et avec l’invasion du virus Corona depuis l’Asie jusqu’à l’Afrique plusieurs faits économiques sont en changements miraculeux tels que la baisse des prix du pétrole, la bourse, la fermeture des frontières et des lieux spirituels tel que la Mecque et la Médina… vers un déclin des forces économiques mondiales… Et le changement de la cartographie thématique du monde de l’an 2020.

**c/ Les faits historiques :**

L’ancienneté de l’installation humaine : des populations vivant au même endroit depuis très longtemps même si elles se sont développées très lentement pendant une longue période finissent par devenir de plus en plus nombreuses (c’est le cas en Inde et l’Europe) ; par contre les régions nouvellement occupées ne peuvent rivaliser (cas de l’Amérique du Nord).

Aussi des rapports de civilisation : Une civilisation donnée est liée à une certaine physionomie de l’occupation du sol, il existe de multitudes formes de civilisations et permettent d’expliquer quelques anomalies sur la carte.

L’âpre montagne de Kabylie, déchiquetée sous un climat dur en hiver et aride en été porte plus de 200hab/km² alors que la moyenne de la densité algérienne ne dépasse guère 40hab/km², à travers son histoire a servi notamment de refuges aux différentes invasions étrangères.

C’est le cas des druzes protégeant leurs convictions religieuses, au Liban, ils se sont regroupés et rassemblés dans la montagne où la densité est presque deux fois plus forte que l’ensemble du pays.

Quelques fois, c’est le désert qui a servi de barrières protectrice entre les races ou les religions : le cas du M’Zab en Algérie.

La répartition de la population de l’Algérie est le reflet des conditions géographiques, des évènements historiques et des actions économiques entreprises, ces trois éléments n’étant pas dissociables.

Un pays géographiquement contrasté : Le territoire algérien est l’un des plus vastes d’Afrique : 2 382 000 Km² dont la majeure partie est occupée par le Sahara où vivent environ 6% de la population totale, 94% de la population est donc concentrée sur 12% de la superficie totale soit 280 000 Km².

Schématiquement se succèdent du Nord vers le Sud :

La Zone Tellienne :

Est un ensemble montagneux compartimenté de plaines littorales et intérieures, le littoral méditerranéen s’étend sur 1200 Km de long.

* Humide à l’Est et semi humide à l’Ouest
* Densité moyenne + **de 200 hab/km²** en 1998

# Les Hautes plaines :

Se situent entre les chaînes telliennes et les chaînes Sud Atlasiques (Atlas Sahariens, Aurès, Nememchas etc…).

* Semi arides à l’Est, arides à l’Ouest
* Densité moyenne de **20 à 100 hab. /km²** en 1998

# Cet ensemble hétérogène constitue l’Algérie du Nord

### Le Sahara :

### C’est un espace très contrasté avec une densité qui atteint de 1hab/km²

En outre de ce contraste géographique viennent s’ajouter d’autres contrastes d’ordre toujours naturel (les précipitations, le climat, et le réseau hydrographique), ceci va influer automatiquement sur les pratiques de cultures agricoles et le peuplement, etc.…

Mais si les conditions naturelles suffisent pour rendre compte des grands domaines de peuplement, elles n’expliquent pas les inégalités régionales, ici interviennent d’autres facteurs d’ordre historique et économique.

A partir de 1830, la conquête de la colonisation française vont profondément bouleverser l’équilibre régional : montagne/plaine, régions riches/régions pauvres, ville/campagne déjà perturbé par le type d’organisation mis en place durant la période turque.

Après le recul démographique provoqué par la conquête militaire, l’implantation des structures coloniales va déterminer à l’intérieur du territoire algérien une redistribution de la population, d’ailleurs la population actuelle est fortement marquée par les contradictions crées par l’économie coloniale à un degré moindre quelques villes des ‘hydrocarbures’ du Sud (Hassi Messaoud, HassiRmel)

# **Des disparités régionales : héritage de la mise en valeur coloniale**

# Les grandes zones de monoculture céréalière : elles ont été crées par la colonisation sur des terres soit en économie agricole (Nord des hautes plaines constantinoises, Sétif, etc…) soit en économie agro pastorale (Sud des hautes plaines constantinoises.)

# La céréaliculture extensive, très mécanisée, est peu génératrice d’emploi, d’où peu peuplant

# L’agriculture intensive des plaines littorales et des bassins intérieurs de la zone tellienne : réclamant une main d’œuvre importante, permanente et saisonnière, ces zones ont constitué et constituent encore des pôles d’attraction de la population exemples : des plaines viticoles d’Oran, plaine de la Mitidja (viticulture + arboriculture, etc…).

Les zones d’agriculture ‘traditionnelle’ : elles sont toujours peuplées mais de façon inégale , surtout montagnardes elles ont été souvent privées de leur territoire de plaines déjà la rupture de l’équilibre traditionnel méditerranéen entre territoire de plaine et territoire de montagne a eu pour double conséquence l’exode rural et la déforestation ; les montagnes de la Kabylie avaient déjà une forte densité avant la colonisation 200hab/km² , aujourd’hui cela peut atteindre les 500-600 hab/km² .

Par la désorganisation de l’économie traditionnelle et l’introduction à son profit de nouveaux types de mise en valeur, la colonisation a provoqué la paupérisation de la population rurale et son émigration progressive vers les villes en particulier les grandes villes et capitales Algériennes et Françaises . Succédant à plusieurs périodes de crises, ce phénomène est apparu surtout après la deuxième guerre mondiale, accentuant le déséquilibre d’un réseau urbain caractérisé par le développement des grands ports, dans une économie (viticulture, arboriculture, céréaliculture) tournée vers la métropole (France).

Ce mouvement vers les villes a atteint son maximum durant la guerre d’indépendance sous l’effet de la répression coloniale puis en 1962/1963 avec le départ de la population française dont la majeur partie habitait en ville, entre 1954/1966, la population urbaine a doublé passant de 1 800 000 habitants à 3 700 000 habitants.

Cet afflux de population n’est pas lié , jusqu’à une période récente à la création d’emplois dans les villes , il traduit plutôt l’incapacité des campagnes à retenir leurs populations qui voit, pour la plupart , faute d’emploi, gonfler les populations péri-urbaines sous intégrées .

**L’industrialisation et la révolution agraire comme facteurs de redistribution de la population :**

# L’industrialisation a été en Europe un facteur important de répartition et de fixation des populations. En Algérie, ce facteur a peu joué pendant la période coloniale, après l’indépendance, les impératifs de localisation des industries de base, sidérurgies, hydrocarbures… (El Hadjar, Rouiba-Reghaia, Arzew), les grands équipements réalisésaprès l’indépendance, stades sportifs, grandes universités, grands complexes touristiques,

### Hôpitaux etc.… ajoutées aux contraintes laissées par la France et avec le plan de Constantine ont été tous localisés sur le littoral et à la périphérie des grandes villes régionales et littorales : (Annaba, Alger, Oran, Skikda, Bejaia.) accentuant encore le poids démographique des grands ports.

# A partir du 2ième plan quadriennal 1973-1977, les choix de localisation industrielles, en favorisant les villes de l’intérieur semble avoir modifié en partie les courants migratoires devenus traditionnels ; le lancement des plans spéciaux de développement a joué le même rôle

S’il est prévu pour un avenir proche 2010 que 70% des algériens seront urbanisés ( contre 40% au recensement de 1977 ) , la révolution agraire n’a jamais pu fixer les populations rurales , les mauvais choix en partie dans les localisations industrielles n’ont pas eu des résultats escomptés , seulement avec la nouvelle loi sur l’orientation foncière , les nouvelles orientations économiques du pays , la relative libéralisation du secteur privé , il serait possible à long terme qu’il y’aurai une autre redistribution de la population algérienne et un arrêt de l’exode rural vers les grandes villes ne pourra se faire sans le choix d’une politique rationnelle et cohérente d’aménagement du territoire , basée sur le développement régional et la croissance non concurrentielle des différents secteurs d’activité : l’industrie , l’agriculture , le bâtiment , le tourisme, l’administration et prestations de services , etc.……

**La planification urbaine en Algérie et instruments d’urbanisme**

## Charte nationale 1976

Constitution de 1976

Plan triennal

Plan quadriennal I

Plan quadriennal II

La loi N° 87/02 du 02 /01/1987 est venue définir et légiférer avec un certain nombre d’instruments en Aménagement du Territoire (SNAT, SRAT, PAW, PAC) cette loi vise notamment :

* La mise en valeur rationnelle et optimale du territoire national
* Le développement des régions internes et spécifiques (hauts plateaux, montagneuses et des frontières
* L’organisation et maîtrise des grands centres urbains

La loi 90/25 du 18 /11/1990 portant sur l’orientation foncière a aussi bouleversée les données concernant le foncier et le statut juridique des terrains et c’est un enchaînement de réformes dans la fonction notamment de l’architecte (nouvelles lois dans le code des marchés, la maîtrise d’œuvre, **les instruments d’urbanisme : PDAU et POS, etc.…..)**

**La notion de formes d’habitat :**

En raison d’une série de facteurs : l’habitat est de formes variées ; en milieu rural l’habitat est dispersé dans un milieu boisé ou agricole, en milieu urbain l’habitat est en général plus dense est influencé par différents facteurs qui en déterminent la forme.

La notion de formes d’habitat réfère à une série de **caractéristiques géographiques, historiques, architecturales et sociologiques** qui ensemble caractérisent un type d’habitat et **la dimension économique** qui détermine les capacités de réalisation ; qui demeure en inadéquation totale avec l’évolution de la demande.